

RSPG

Réunion du Comité Directeur, Lundi 12 juin 2023

Salle G. Giroud /ASCEE/ Patac 05000 Gap

Membres présents :

Mesdames : Florence Bompar (FB), Claude Cottereau (CC), Catherine Varin (CV), Geneviève Guinnepain (GG)

Messieurs : Henri Cirera (HC), Jean François Monnet (JFM), Daniel Bérard (DB)

Excusés : Dominique Marais (DM), Simone Borel (SB), Richard Mazzella (RM),

Absent : Patrice Rabot (PR),

Ordre du jour :

1 - Approbation du CR de la réunion du 17 avril 2023

2 - Information sur les adhésions pour la saison 2023-2024.

2.1 Compte rendu de la réunion du CODERS du 5 juin, point sur la situation FFRS

2.2 Mise en place des licences dématérialisées telle que proposée par le SI ffrs360.

2.3 Décision pour la possibilité d'appliquer un rabais sur le prix des licences prises chaque année après le 1^{er} avril

3 – Activités en salle nouvelles activités.

3-1 Renouvellement du contrat de l'animatrice de GMF

3.2 Information, décision sur la nouvelle saison du Hatha Yoga

3.3 Mise en place de l'activité Activ'mémoire.

3.4 Aquagym 2024 récupération des badges piscine, renouvellement du contrat de Fathi Memri pour 2024.

3.5 Réservation piscine gymnases de la ville de Gap et contrat ASCE

4 - animateurs

4.1 Fête des animateurs au plan d'eau de Veynes du 27 juin, comité d'organisation

4.2 T-shirts « animateur » / vestes « doudounes »

4.3 Conduite à tenir par les animateurs en cas d'Incident / accident.

5- Questions diverses

5.1 - Mise à jour règlement intérieur (Suite à la décision sur les DVA ...)

5.2 - Point Sur les séjours de l'été 2023.

5.3 - Date de l'AG de la RSPG de cet automne, réservation de la salle.

6 - Date prochaine réunion.

La séance débute à 10 h 10.

1- Compte rendu de la réunion du 17 Avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Information sur les adhésions pour la saison 2023-2024

2-1 « intervention de Richard Mazzella qui a transmis ce document de synthèse »

« Le CODIR de la FFRS n'était plus composé que de 21 membres, suite à 3 démissions, dont les deux Trésoriers. Fin mars, le CODIR Fédéral a coopté 3 candidats : Un Trésorier, Richard Mazzella , un trésorier adjoint , Jean Paul Botteau et Pascal Lecocq, qui a intégré notamment la Commission Formation. Lors de l'Assemblée Générale de décembre 2022, les électeurs ont rejeté le projet d'investissement pour mettre en place un nouveau Système Informatique. Malgré ce refus, et avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février, la Présidente a passé une commande de 840 000 € portant sur l'acquisition des logiciels FFRS 360. Sachant qu'au départ, on nous avait annoncé un budget de 2 millions d'Euros, les réactions ont été très fortes.

Nous avons donc un nouveau CODIR de 24 membres, avec une majorité de 14 membres souhaitant le remplacement de la Présidente actuelle. La demande que nous avons effectuée auprès du CNOF n'a pas apporté de réponse à nos questions, mais il s'agit de problèmes de Forme, pas de Fonds. Nous avons questionné d'autres structures Juridiques et sommes en attente de leurs réponses.

Nous travaillons à ce jour sur une estimation des résultats, qui devraient être négatifs de l'ordre de 350 à 500 K€ .

La FFRS existe depuis 40 ans, et nous estimons que les orientations prises à ce jour par la présidente et quelques proches, nous conduit à tout sauf à un développement harmonieux.

L'augmentation de 6€ de la licence ne suffira pas à couvrir les déficits des années suivantes, ce qui a amené un certain nombre de Clubs à annoncer leur départ de la Fédération.

Etant membre du CODIR et du BUREAU, vous serez informés au jour le jour des évolutions, qu'elles soient positives ou négatives »

2-2 Le 5 juin, le CODERS 05 a organisé à destination des 5 clubs du département une visioconférence destinée aux présidents de clubs et aux responsables des inscriptions pour la saison 2023-2024. Au cours de cette réunion, le responsable du projet FFRS360 a présenté l'organisation proposée pour la mise en place des licences dématérialisées par le nouveau système informatique FFRS 360. Nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser ce système puisque nous n'aurons plus accès à Télémat à partir du 1 juillet. Les modalités d'inscription et d'organisation sont multiples et propres à chaque club. C'est pourquoi une des toutes premières étapes consiste à paramétrer les spécificités de notre club. Il nous faudra mettre en place tous les paramétrages avant les inscriptions pour la saison 2023/2024.

Petit inventaire (non exhaustif) des éléments à prendre en compte :

Tarif unique ou par activité, fixer ou non des jauges (globales ou par activité), Mode de paiement à choisir (carte bleue, chèque ou virement), valider ou non une nouvelle inscription, nombre maximum d'adhérents possible.

Prévoir une réunion entre le président, la trésorière et les secrétaires après la réunion des ambassadeurs de notre CODERS pour déterminer tous ces paramètres. D'où la nécessité de calculer et de mettre à jour les prix supplémentaires et les jauges pour chacune des activités en salle pour la saison 2023-2024.

2-3 Le Codir décide de ne pas appliquer de rabais sur le prix des licences prises après le 1^{er} avril 2024. La variable d'ajustement est uniquement le montant de 10€ rétrocédé aux clubs du 05.

3- Activités en salle pour la saison 2023/2024

3-1 Les participants sont satisfaits des cours de GMF. Malgré une augmentation de 5% de son salaire liée à l'inflation, les membres du CoDir décident de renouveler le contrat de Christiane Blackwood pour la saison 2023/2024.

3-2 Les séances de Hatha Yoga dispensées par Nathalie Gaultier ont été appréciées par les pratiquants cette année. Nathalie est professeur stagiaire et suit auprès de la fédération française de Hatha Yoga des cours pour valider son diplôme fédéral de professeur. Elle souhaite rester adhérente de notre club et ne peut donc de ce fait pas être rémunérée car tous nos adhérents animateurs sont bénévoles. Elle s'engage à animer les cours de yoga pour la saison 2023-2024 si nous acceptons de payer un stage qu'elle doit suivre auprès de la fédération de yoga. Le coût de cette formation est estimé entre 600€ et 700€ environ. Il n'existe pas de formation de yoga dispensée par la FFRS. Nous décidons d'accepter de payer la facture, qui nous sera adressée par la fédération de Hatha Yoga, sur notre budget de formation. Dans le cas contraire, pour maintenir cette activité, nous serions obligés de payer un professeur de yoga dont le coût pour la même prestation peut être estimé à plus de 3000 € pour la saison. -

3-3 L'activité Activ'mémoire est très sponsorisée par la FFRS qui fournit un sac contenant le matériel nécessaire d'une valeur de 350 €. Nous venons de déclarer l'activité à la FFRS et l'expédition du matériel est en cours. De plus, la FFRS nous rembourse 50 € sur nos frais de papeterie.

Les séances auront lieu le lundi en salle Patac de 10 à 12 h (séance d'une heure pour chaque groupe) et/ou le vendredi de 10 à 12 h en salle Dum'art. Le nombre de participants par séance est limité à 15. Nous devons donc adapter le nombre d'inscrits en fonction.

Des séances d'information et de découverte auront lieu les lundis 19 juin et 3 juillet à la salle Patac (mail du 1^{er} juin)

3-4 Tous les pratiquants de l'aquagym doivent rendre leurs badges d'accès à la piscine. Ils doivent soit venir à la permanence du mercredi matin soit les déposer dans la boîte aux lettres. Une enveloppe est à disposition à la permanence pour les recueillir. **Ils doivent apposer obligatoirement leur nom et prénom sur le badge.** CC doit discuter avec Fathi Nemri du renouvellement de son contrat pour la saison. 2023-2024. Il lui fixera si nécessaire son nouveau tarif. L'aquagym aura lieu à nouveau le lundi matin aux mêmes créneaux.

3-5 HC a déjà fait le nécessaire auprès du service des sports de la ville de Gap pour réserver la piscine le lundi matin, et les gymnases Centre pour le tennis de table. DM s'occupera de renouveler le contrat ASCE. Changements pour l'occupation du gymnase Centre en 2024.

1/ Du mois de septembre à fin décembre les horaires des créneaux restent inchangés.

2/ Au mois de janvier à cause du rallye de Monte Carlo, la salle des agrès sera occupée. Le créneau horaire du mercredi est avancé de 14h30 à 16h30. Le créneau du jeudi est supprimé.

3/ Au mois de mars si la venue de l'ASPTT judo est confirmée, les créneaux seront les suivants : mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 et jeudi de 18h à 20h.

A noter : la mairie pourra si nous le souhaitons valider pour toute la saison le créneau du mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Nous attendons confirmation de ces dispositions par la ville de GAP.

4- Animateurs

4-1 Quatre animateurs sont actuellement indisponibles pour raisons de santé.

10 nouveaux animateurs sont en cours de formation ou formés cette année. Pour la randonnée 3, pour le ski Alpin 1, pour le ski de fond 1, pour Activ'mémoire 2, pour le tennis de table 1, pour le Pickleball 2. Ceci aura un coût non négligeable pour les finances du club.

4-2 Soirée barbecue avec tous les animateurs le mardi 27 juin à partir de 17 h au plan d'eau de Veynes. La commission animateurs organise cette soirée festive et conviviale et réunira un

comité d'organisation pour préparer cette fête. Un co-voiturage sera mis en place à partir de 16 h 30 au parking piscine.

4-3 Si nécessaire renouveler certaines tailles des Tee-shirts animateurs. SB doit se renseigner auprès des nouveaux animateurs pour connaître leurs tailles avant de commander les doudounes.

4-4 Le club de la Bâtie Neuve, le Bars, avait fait un courrier à Gras Savoye mais ils n'ont pas eu de réponse appropriée concernant la conduite à tenir en cas d'incident/accident. Les animateurs doivent être mieux informés à ces sujets et capables de donner tous les renseignements utiles à l'accidenté. Il faut avant tout sécuriser l'accidenté puis déclencher les secours si nécessaires. Une déclaration d'accident devra être faite dans les 5 jours ouvrés par l'accidenté. Le président devra être informé et il préviendra à son tour la FFRS (si nécessaire).

Lors des séjours sportifs, les animateurs devront avoir avec eux les documents d'informations et de déclaration d'accident.

5- Questions diverses

5-1 Mise à jour du règlement intérieur suite à la décision prise concernant l'usage des DVA. (Voir compte rendu du 17 avril, point 3)

5-2 HC nous présente une enquête de satisfaction réalisée par G.Varin suite au séjour au Cirque d' Archiane dans le Vercors du 23 au 26 mai.

5-3 Les frais de trajet pour les reconnaissances de randonnées feront l'objet d'un document d'abandon de frais présenté par HC. Il sera remis au club pour établir le document à joindre lors de la déclaration fiscale.

5-4 Proposition de SB d'assister à la projection du film « Le pas de Pète » film documentaire sur l'immigration Champsaurine". La projection pourra avoir lieu le lundi 16 octobre 2023. Possibilité d'utiliser la salle PATAC bien entendu avec l'accord des pongistes ? Ce film a été réalisé par Danièle Rancunière et Patrick Caffarel, consultant historique, et dans lequel Bernard Caffarel, adhérent RSPG, a tourné.

5-5 L'AG aura lieu le vendredi 13 octobre. CC se charge de réserver la salle "Le Royal". Dernière information de CC, la salle du Royal est définitivement fermée. HC va rechercher auprès de la ville de Gap une autre salle pour l'AG.

5-6 Les dates d'inscriptions seront fixées après avoir fait le point avec les 2 ambassadeurs Gérard Varin et Bernard Tresallet, nommés pour le CODERS 05 en qualité de référents de l'application FFRS360.

La date de la prochaine réunion est fixée à 9 h le 21 août, Salle G. Giroud/ASCEE.

La séance se termine à 12 h 15.

Le Président
Henri Cirera

Le Secrétariat
Catherine Varin / Florence Bompar

